

QUATRIEME SESSION PLENIERE
27-28 MARS 2008

DECLARATION FINALE

L'Assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM), réunie en session plénière à Athènes les 27 et 28 mars 2008, sur invitation du Parlement hellénique et sous la présidence de M. Dimitrios Sioufas, Président du Parlement hellénique, en présence des invités d'honneur :

- Son Excellence le Premier Ministre de la République Hellénique, M. Costas Caramanlis,
- M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne,
- M. Lluís Maria de Puig, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,
- M. Stavros Dimas, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement,
- M. Dušan Lesjak, Ministre adjoint à l'Éducation supérieure, la Science et la Technologie de la République de Slovénie,
- M. Yannis Valinakis, Ministre adjoint aux Affaires étrangères de la République hellénique.

Les membres de l'APEM, (ci-joint la liste des participants), se déclarent résolument attachés au renforcement de la dimension parlementaire du Processus de Barcelone et à la poursuite de ses objectifs, tout en soulignant leur engagement à consolider le rôle de l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne, en tant qu'institution parlementaire dans le cadre du Processus de Barcelone qui contribuera à la création de liens opérationnels entre l'APEM et le Partenariat Euro-Méditerranéen.

Reconnaissent le fait que la Méditerranée fut toujours et demeure un carrefour entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, un creuset des cultures et des traditions mondiales, un espace de défi et d'invitation à la coopération économique et politique, un pont pour la promotion des activités commerciales et entrepreneuriales entre l'Europe et le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique du Nord.

Les membres de l'APEM soulignent le fait qu'au cours des quatre premières années du fonctionnement parlementaire, ont été traités des sujets importants dans le but d'établir des initiatives sur le développement et la consolidation de la paix et de la prospérité dans la région.

L'APEM souligne la déclaration faite par le Conseil de l'Europe sur « le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » et exprime en outre son soutien à l'idée d'initiatives qui visent à promouvoir le dialogue Euro-Méditerranéen et invite la Commission Européenne afin de renforcer le rôle de l'APEM, et inclure une base légale renforcée telle que la dimension parlementaire légitime du processus révisé.

L'APEM, suivant les discussions et les recommandations des Commissions, souligne les points suivants :

:

SUJETS POLITIQUES

Soutient résolument le processus de consolidation de la région Euro-méditerranéenne basé sur les principes démocratiques et le respect de l'Etat de Droit. De tels principes fermement établis peuvent également induire un partenariat solide dans les domaines de la politique étrangère et de la sécurité en vue de lutter contre le terrorisme et de résoudre le conflit du Moyen-Orient,

Réitère sa condamnation du terrorisme qui ne peut jamais être justifié, quelles qu'en soient ses manifestations et en aucune circonstance,

Considère la lutte contre le terrorisme comme un objectif commun devant être fermement poursuivi conformément aux accords internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et au droit humanitaire international, en accord avec les principes démocratiques régissant l'organisation des autorités publiques dans les pays membres du Partenariat Euro-Méditerranéen,

Considère que la mise en œuvre du Code de Conduite sera facilitée par l'adoption d'une définition du « terrorisme » ; ainsi, l'APEM souhaite que les pays membres du Partenariat Euro-Méditerranéen puissent aboutir à une position commune,

Considère que les médias peuvent jouer un rôle prépondérant en matière de protection contre les actes terroristes, par le biais de la diffusion des valeurs de la démocratie et de la tolérance en employant les différents supports de la communication moderne,

Souligne le rôle de l'APEM (l'unique Assemblée parlementaire à unifier toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de paix du Moyen-Orient), notamment :

- sa capacité d'adopter rapidement des positions politiques fortes contre l'agression d'un membre à l'encontre d'un autre et de défendre les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit devrait être améliorée,
- des missions d'enquête menées par les délégations de l'APEM, telle que celle considérée comme devant être envoyée dans la Bande de Gaza, devraient être activement encouragées, afin de soutenir les positions politiques de l'Assemblée et le processus de

- paix du Moyen-Orient, ainsi qu'une solution durable fortement souhaitée,
- l'organisation d'un débat spécifique tenu en session plénière visant à évaluer la mise en œuvre du Processus de Paix suite à la Conférence d'Annapolis, devrait être envisagée,

SUJETS SOCIO-ECONOMIQUES

Affirme l'importance d'une convergence socio-économique – à la fois entre les pays du Sud et entre les deux rives de la Méditerranée – et de l'intégration régionale, pour la réussite de tout projet d'investissement et afin de maximiser la valeur de la coopération économique, industrielle et institutionnelle dans laquelle les deux rives de la Méditerranée se sont engagées. L'APEM reconnaît la nécessité d'associer un plus grand nombre de pays de l'UE et d'organisations aux questions relatives au programme MEDA, notamment en Europe du Nord et en Europe Centrale et de promouvoir au sein de l'Union européenne, de façon plus cohérente le potentiel considérable de la région méditerranéenne en matière d'investissements,

Invite les pays de la région Euro-Méditerranéenne à renforcer les conditions de libre-échange tant en matière de biens et services qu'en matière de circulation des personnes, afin d'assurer un meilleur équilibre quant aux opportunités d'emploi entre les deux rives de la Méditerranée et de créer de nouveaux emplois, ainsi que de nouveaux créneaux de formation particulièrement destinés aux jeunes,

Renouvelle la demande concernant le suivi de la transformation de la Facilité Euro-Méditerranéenne pour l'investissement et le partenariat (FEMIP) en Banque Euro-Méditerranéenne de Développement et demande l'accélération de la finalisation des études techniques en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, afin de transformer cette facilité en banque,

EDUCATION

Reconnaît que l'éducation et la recherche jouent un rôle crucial pour le développement socioéconomique et politique de la société et réaffirme l'objectif d'assurer un accès équitable et inconditionnel à une éducation de qualité,

Appelle à la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique, en vue de faciliter la mobilité des étudiants et des scientifiques en provenance du Sud vers les établissements européens, en accélérant la mise en route des programmes

communautaires TEMPUS et ERASMUS MUNDUS avec les pays partenaires,

Invite à un effort accru afin de promouvoir la coopération scientifique entre les pays des deux côtés de la Méditerranée via la reconduction et la promotion de programmes d'enseignement supérieur, notamment ceux qui visent à établir une coopération fructueuse entre les institutions d'enseignement et de formation,

Reconnaît l'initiative slovène afin de mettre en place une Université Euro-Méditerranéenne en tant qu'une force motrice pour la mise en place d'un réseau entre des universités euro-méditerranéennes et incite les gouvernements et les parlements à définir des critères visant à créer un espace euro-méditerranéen performant dans le domaine de l'enseignement supérieur qui assurera l'engagement actif des deux rives de la Méditerranée,

Appelle le Conseil Européen et les pays méditerranéens à entreprendre des actions afin de créer des prévisions budgétaires, ce qui permet le développement accru de l'Université Euro-Méditerranéenne,

Invite les gouvernements et les parlements à placer les jeunes au centre des politiques euro-méditerranéennes, en renforçant les instruments communautaires et multilatéraux destinés aux jeunes générations et à encourager les échanges au niveau des étudiants et de l'expérience professionnelle,

Salue l'intention du Maroc d'accueillir la deuxième session du Parlement Euro-Méditerranéen des Jeunes, suite à la première réunion tenue à Berlin du 26 mai au 3 juin 2007 qui a permis aux jeunes en provenance des deux rives de la Méditerranée de débattre de leurs points de vue concernant la région et les perspectives d'une future coopération,

,

SUJETS CULTURELS

Souligne que l'utilisation croissante de nouveaux outils informatiques représente une occasion propice au dialogue, à l'acquisition de connaissances et à l'éducation pour les jeunes générations, qui devrait être saisie dans le respect des principes éthiques fondamentaux au service d'un monde caractérisé par une plus grande équité et solidarité. L'APEM constate, toutefois, que subsiste un « fossé numérique » que les gouvernements et parlements sont invités à combler,

Exprime le souhait que les media puissent exercer pleinement leur fonction en tant qu'intermédiaires, en s'appuyant sur les valeurs de transparence, d'impartialité, de la liberté de l'information et de l'expression, du respect des civilisations et des spécificités, pleinement conscients de leur rôle dans la société contemporaine,

Souligne qu'il incombe aux media la responsabilité d'éviter sous couvert de liberté d'expression, les projections à teneur provocatrice contenant des éléments diffamatoires susceptibles d'encourager des tendances racistes et discriminatoires au sein de la société,

Souligne que la liberté d'expression devrait être exercée dans le sens des responsabilités et le respect des droits de l'homme, des symboles et cultes religieux, conformément aux conventions internationales, ainsi qu'à la Convention européenne des Droits de l'Homme et aux principes fondamentaux des Partenariats Euro-Méditerranéens,

Condamne la confusion largement répandue entre terrorisme et Islam et déplore les offenses et les campagnes de diffamation injustifiables menées à l'encontre des Musulmans, avec une référence spécifique à la production aux Pays-Bas d'un film dont le contenu a été considéré comme diffamatoire à l'égard du monde musulman,

En vue de la Conférence Euro-Méditerranéenne sur la Culture (Athènes, mai 2008), l'APEM souligne que la diffusion et le partage de la culture joue un rôle prépondérant dans la compréhension mutuelle des personnes et des peuples et promeut la cohésion sociale dans les pays de la région Euro-Méditerranéenne,

Souligne l'importance d'un dialogue interculturel significatif dans la région Euro-Méditerranéenne incluant tous les mouvements qui défendent leurs idéaux de manière pacifique, en vue de promouvoir la compréhension mutuelle, les valeurs communes et une vision partagée de notre avenir,

Afin de valoriser le profil des liens entre l'APEM et la Fondation Anna Lindh, demande d'envisager la possibilité d'organiser des réunions entre les réseaux principaux de la fondation Anna Lindh et la Commission de la Culture de l'APEM,

Salue la décision de proclamer 2008, année du dialogue interculturel afin de promouvoir la prise de conscience à l'égard des discriminations (violation des droits fondamentaux) affectant les femmes et les jeunes filles et doter la société d'un plus large éventail d'informations sur la place et le rôle des femmes migrantes, leur culture et leurs attentes dans les pays hôtes, observe qu'un système à deux directions devrait être mis en place afin de promouvoir l'information et la participation des femmes migrantes aux manifestations sociales européennes,

MIGRATION

Salue les résultats de la réunion ministérielle du 19 novembre 2007 à Albufeira sur la Migration et souligne la valeur du cadre de coopération régionale, tout en soulignant la nécessité de renforcer la gestion conjointe des flux migratoires afin d'atteindre l'optimisation des bénéfices sociaux et économiques de la migration pour les pays d'origine, de transit et de destination, en utilisant en outre les services de l'Union afin de lutter contre la migration clandestine,

Rappelle les pertes survenues en Méditerranée parmi les migrants clandestins et les demandeurs d'asile lors de leurs périlleuses traversées vers le pays de destination, en soulignant la nécessité de protéger la vie de ces personnes,

Souligne la relation entre la migration des travailleurs et le développement et l'importance des partenariats entre gouvernements, autorités locales et régionales, la société civile et les associations de migrants, s'agissant de définir des politiques de développement efficaces,

Invite particulièrement les gouvernements et les parlements à intensifier la coopération entre les Etats membres dans l'esprit de la Déclaration de Barcelone, en vue de rassembler les ressources nécessaires pour promouvoir des politiques sociales efficaces et de vastes campagnes d'information, afin d'éviter toute forme de discrimination basée sur la provenance géographique des migrants et en adoptant des mesures de mise en place d'un système plus simple de gestion de l'immigration légale de manière à garantir le plein transfert des droits à la retraite dans les pays d'accueil comme dans les pays d'origine,

Observe le fait que les femmes immigrées, en règle générale, se heurtent à d'importants problèmes d'intégration, notamment en termes de

pauvreté, d'exclusion sociale, de ghettoïsation, d'accès limité aux services publics et sociaux, aux services de santé et en termes de difficultés d'accès au marché du travail, avec de faibles taux d'emploi, des taux de chômage élevés, des emplois temporaires ou mal payés souvent sans couverture sociale et financière et dans des secteurs de l'économie « grise » et du travail non déclaré, avec le handicap de compétences linguistiques limitées, d'un faible taux de participation à l'éducation scolaire primaire et secondaire et surtout supérieure, une participation limitée à la vie sociale, politique, syndicale et culturelle du pays d'accueil, la méconnaissance de la langue, de la législation et de la culture du pays d'accueil,

Souligne la nécessité d'informer les femmes migrantes de leurs droits, de façon à ce qu'elles puissent en jouir pleinement et participer activement à la société du pays d'accueil,

Invite les Etats membres de l'UE et les pays partenaires à assurer, par le biais de conventions de travail bilatérales relatives à l'entrée des ressortissants des pays tiers ou par d'autres méthodes, que les femmes migrantes jouissent d'un statut légal et professionnel sûr dans les pays hôtes et qu'elles ne subissent pas de discriminations dues au genre ou à l'origine, conformément à l' « acquis communautaire »,

DROITS DES FEMMES

Invite instamment les Etats membres de l'UE et les pays partenaires qui ne l'ont pas encore fait, à s'assurer que des peines dissuasives et efficaces peuvent être infligées en vertu de leur code pénal, pour toute forme de violence à l'encontre des femmes et des enfants, notamment en cas de mariage forcé, crime d'honneur et mutilations génitales et à promouvoir la sensibilisation des autorités policières et judiciaires concernant ces questions,

Invite les Etats membres de l'UE et les pays partenaires à réduire davantage le fossé entre les niveaux de formation des scientifiques hommes et femmes et à promouvoir l'égalité des chances dans le milieu universitaire,

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Sur la base des discussions tenues lors des réunions des Commissions et du débat tenu en plénière sur la question « Energie et Environnement : perspectives pour la coopération Euro-Méditerranéenne », l'APEM :

Exprime son inquiétude concernant les hauts niveaux actuels de contamination de la mer, de l'air, du sol et du sous-sol et contamination excessive des ressources naturelles et, préoccupée par le développement anarchique des zones littorales, par l'expansion excessive de l'aquaculture, l'introduction d'espèces étrangères envahissantes, le trafic maritime accru, la dégradation du paysage, la perte de la biodiversité, la désertification et l'érosion des zones littorales, appelle les Etats membres de l'UE à utiliser leurs programmes bilatéraux d'assistance afin de soutenir l'initiative HORIZON 2020 et est convaincue que toute initiative doit être menée dans le respect du Processus de Barcelone et invite à une coopération EUROMED, afin que la lutte contre la dégradation de la mer Méditerranée devienne une priorité,

A l'intention de poursuivre l'examen de ces questions en transformant son rapport sur « Horizon 2020 pour la mer Méditerranée en un rapport plus élargi et plus approfondi sur le changement climatique en mer Méditerranée qui sera focalisé sur les menaces et les opportunités concernant la Méditerranée,

Souligne la relation étroite entre la désertification et les flux migratoires forcés comme le prouve le nombre croissant de ceux que l'on appelle « réfugiés environnementaux » ; ce phénomène exige un effort conjoint afin de promouvoir des programmes de coopération efficaces dans la lutte contre la désertification, propres à soutenir les activités rurales locales, ainsi que la prise de mesures visant à la gestion durables des réserves en eau nécessaires aux centres urbains,

Invite les grands fora internationaux à affirmer de manière solennelle que l'accès à une quantité suffisante d'eau pour garantir vie et santé est un droit humain essentiel et inaliénable, en assurant la promotion de l'adoption de mécanismes et d'obligations permettant la pleine jouissance du droit à l'eau et rappelle la valeur fondamentale de l'eau, telle que celle-ci est reconnue par les cultures de la région méditerranéenne et la nécessité de combiner le développement à la sauvegarde de l'héritage culturel en vue d'assurer l'efficacité des projets de gestion de l'eau et leur compatibilité avec les besoins des populations,

Réaffirme son engagement pour un développement durable et son soutien à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et au Protocole de Kyoto,

Salue les conclusions de la conférence des Nations-Unies sur le changement climatique, tenue à Bali (du 3 au 14 décembre 2007), incluant l'accord de principe sur l'objectif 2050 concernant la réduction des émissions, l'accord de négocier un texte contraignant en 2009 et l'accord d'assistance aux pays en voie de développement en matière de réduction et d'adaptation,

Reconnaissant l'importance de renforcer la coopération dans le domaine énergétique entre les partenaires euro-méditerranéens et la nécessité de développer un marché énergétique régional, l'APEM soutient la proposition hellénique pour la mise en place d'une communauté énergétique méditerranéenne, à l'instar de la communauté de l'énergie créée dans les pays du Sud-Est de l'Union européenne,

La Communauté de l'Energie Euro-Méditerranéenne contribuera de façon décisive à :

- la sécurité de l'approvisionnement en énergie des pays impliqués par le biais de la diversification de leurs sources d'énergie,
- attirer des investissements énergétiques à grande échelle dans la région élargie de la Méditerranée,
- renforcer la compétitivité dans le secteur énergétique,
- la protection de l'environnement, en assurant l'utilisation des sources renouvelables et l'adoption de mesures visant à économiser l'énergie, en prenant en considération les besoins toujours croissants de la région,

L'Assemblée, consciente qu'une réponse efficace doit s'appuyer sur une compréhension partagée d'un objectif commun et sur un accord concernant de le cadre d'action, invite instamment tous les pays membres à œuvrer ensemble dans un esprit de solidarité en partageant leurs technologies et leur savoir-faire et en développant leur coopération.

L'Assemblée tout en étant consciente que bénéficier d'un niveau de vie décent constitue un droit humain universel, constate que l'accès à l'énergie demeure inégalement réparti ou refusé dans notre région comme dans de nombreuses régions du monde,

Recommande aux gouvernements euro-méditerranéens de soutenir l'initiative de l'APEM visant à proclamer comme un Droit Humain, l'accès de tout Etre Humain à l'Energie durable.

L'Assemblée a demandé à son Président de communiquer cette déclaration aux Présidents des Parlements et aux gouvernements des membres participant au Processus de Barcelone et à toutes les institutions participantes.